

L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL ET LA LOI DU 14 FÉVRIER 2022



Public concerné

Avocats se spécialisant ou spécialisés en droit commercial ou souhaitant développer leur activité

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

280 € HT / 336 € TTC

par module

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Bernard Messias

Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Objectifs pédagogiques

La formation vise à examiner le nouveau régime mis en place par la loi du 14 février 2022 et ses principaux effets sur le patrimoine professionnel, sur le conjoint de l'entrepreneur individuel, sur les régimes fiscal et social de l'entreprise et la situation de l'entrepreneur individuel en difficulté.

Elle permettra aux candidats d'appréhender les tenants et les aboutissants de la réforme afin de pouvoir remplir au mieux leur rôle de conseil auprès de personnes souhaitant œuvrer comme entrepreneurs individuels, puis, le cas échéant de les assister dans une phase contentieuse, y compris si l'entrepreneur individuel se retrouve placé dans une procédure collective

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.

Contenu

- > Séquence 1 : Présentation générale de la réforme
- > Séquence 2 : Financement, régime fiscal et régime social l'entrepreneur individuel
- > Séquence 3 : L'entrepreneur individuel en difficulté

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL ET LA LOI DU 14 FÉVRIER 2022

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Bernard Messias

Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Ancien président de chambre de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence (chambre commerciale, procédure collectives), Monsieur Bernard MESSIAS est le président de chambre de cour d'appel honoraire.

Il intervient également à l'Université Cote d'Azur dans la matière « Prévention des risques et de leurs conséquences au sein des entreprises commerciales ».

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

1h05 Séquence 1 : Présentation générale de la réforme

5 mn Pause

1h15 Séquence 2 : Financement, régime fiscal et régime social de l'entrepreneur individuel

5 mn Pause

1h15 Séquence 3 : L'entrepreneur individuel en difficulté

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H